

Coronavirus : il faudra faire ses courses seul, en 30 minutes

écrit par François des Groux | 28 juillet 2020



On a l'impression que cela ne s'arrêtera jamais.

Après le confinement, les limitations d'éloignement (1 puis 100km autour du domicile), les règles de distanciation sociale(1... 1,5... 2m...), les gestes-barrières, le gel hydroalcoolique et le port du masque obligatoire, on se demandait ce qu'ils allaient encore inventer pour nous faire ch...

Les Belges ont la réponse : l'obligation de faire ses courses, seul, en moins de 30 minutes !

Bientôt en France ?

Coronavirus : les Belges devront faire leurs courses seuls et en 30 minutes

[La Belgique] a annoncé lundi un nouveau durcissement des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Pour la Première ministre belge Sophie Wilmès, l'objectif est d'envisager « des mesures nationales supplémentaires afin d'éviter un reconfinement généralisé ».

À partir de mercredi, le nombre de personnes que les Belges sont autorisés à voir dans le cadre de leur « bulle de contact » passe de 15 à 5 personnes pour les quatre prochaines semaines...

Le télétravail est « fortement recommandé quand c'est possible », a poursuivi Sophie Wilmès, regrettant qu'il soit « de moins en moins utilisé ».

Les Belges sont aussi invités à faire leurs courses seuls et à les limiter à 30 minutes.

Des mesures renforcées étaient déjà entrées en vigueur samedi, en particulier le port obligatoire du masque dans les endroits à forte fréquentation (marchés, brocantes, rues commerçantes, hôtels...). Le masque est obligatoire depuis le 11 juillet dans les transports en commun, les magasins, les cinémas, les lieux de culte, musées et bibliothèques.

<https://www.leparisien.fr/societe/sante/coronavirus-les-belges-devront-faire-leurs-courses-seuls-et-en-30-minutes-27-07-2020-8359509.php>



On ne sait pas si le gouvernement français s'inspirera de la Belgique mais certains maires prennent les devants en interdisant à nouveau leurs plages (la nuit ! peut-on attraper le coronavirus en pratiquant le bain de minuit ?) ou en rendant le masque obligatoire dans les rue des centres-villes.

La France ferme des plages et impose le masque dans plusieurs villes touristiques

Les plages, parcs et jardins de la ville bretonne de **Quiberon**, dans l'Ouest de la France, sont désormais interdits d'accès en soirée [de 19h à 5h – NDA] par décision des autorités locales, en raison d'une flambée de cas de coronavirus, notamment parmi des jeunes.

La maire de la ville voisine de **Saint-Pierre Quiberon** a également pris un arrêté similaire.

Dès jeudi, le port du masque avait été rendu obligatoire sur les marchés de plein air et « sur les axes très fortement fréquentés par la population », rappelle la préfecture...

Par ailleurs, la ville du **Touquet-Paris-Plage** (Nord) a rendu obligatoire lundi le port du masque dans le centre-ville à compter de samedi et durant tout le mois d'août...

Dès vendredi, la mairie d'**Abbeville**, à environ 50 km du Touquet, avait rendu immédiatement « obligatoire le port du masque en extérieur lors de grands rassemblements » pour les personnes de plus de 11 ans.

La veille, le maire du très touristique **Mont-Saint-Michel** (Ouest) avait rendu obligatoire le port du masque de 10H00 à 18H00 jusqu'au 30 septembre.

<https://www.7sur7.be/monde/la-france-ferme-des-plages-et-impose-le-masque-dans-plusieurs-villes-touristiques~a5e14653/>